

personnels, partiels ou politiques. Personnellement, je n'ai eu connaissance d'aucune pression politique exercée auprès de nous en quelque temps que ce fût. Si jamais il y eut un soupçon de pression, je suis certain qu'on y a complètement résisté; et, de plus, tant que ce Bureau de gouverneurs restera en fonctions, si jamais on cherche à exercer une pression politique, on y résistera. Nos fonctionnaires administratifs ont reçu instruction d'agir en conséquence.

En présentant ces faits et en exposant notre attitude, j'espère qu'il ne se trouvera personne pour croire que nous cherchons à usurper certains pouvoirs. J'envisage cet exposé comme le simple exposé d'un simple devoir que le Parlement nous a assigné et que nous avons accepté. Nous sommes donc, à notre avis, un bureau qui s'estime responsable aux radiophiles et au Parlement à titre de syndic des radiophiles, qui a une vive conception de son devoir d'être impartial. Nous sommes un Bureau qui a fait honorablement de son mieux pour remplir ses obligations vis-à-vis toutes les classes de contribuables dont nous administrons les affaires.

Maintenant, avant d'aborder la question de nos progrès, de notre ligne de conduite et de nos activités futures,—et de discuter peut-être certaines difficultés associées à la radiodiffusion nationale,—je me propose encore une fois, parce que ces choses sont quelquefois oubliées, de remonter à notre origine, de signaler les différentes étapes et d'exposer suivant leur ordre les points de repère.

Le besoin d'un réseau national et sa construction furent le résultat des conditions de population et de géographie. Il était évident aux yeux de la Commission Aird qui examina la situation en 1928 et 1929, et au Comité parlementaire spécial de 1932, que le produit des annonces ne pouvait au Canada financer un système de radiodiffusion satisfaisant. A tout événement, si on laissait les choses au même point le régime de radiodiffusion au Canada deviendrait seulement un satellite des réseaux commerciaux américains. Par exemple, une analyse faite en 1932 et basée sur les chiffres du ministère de la Marine, a démontré qu'en dehors des principaux districts de réclame de Toronto et de Montréal, seulement deux cinquièmes de la population pouvaient obtenir régulièrement des programmes canadiens. Dans tous les cas, ces programmes étaient remplis surtout au moyen de disques de gramophone. Sur les six heures et quinze minutes représentant le temps moyen de radiodiffusion aux postes canadiens, deux heures et seize minutes seulement étaient consacrées à des programmes d'artistes quelconques. En 1932, les relais canadiens des principaux réseaux commerciaux des Etats-Unis comprenaient environ la moitié du total de notre puissance de transmission, savoir: CKAC, Montréal, 5,000 watts (Columbia); CFCF, Montréal, 400 watts (N.B.C.); CFRB, Toronto, 10,000 watts (Columbia); CKGW, Toronto, 5,000 watts (N.B.C.). Ces exemples montrent comment la radiodiffusion canadienne aurait été perdue pour les fins du Canada, commercialement et autrement, si l'annonce avait été sa base d'opération.

Un autre fait que la Commission Aird et le comité parlementaire de 1932 ont tous deux constaté, c'est que la radio est un monopole naturel et tend à tomber sous une maîtrise monopolisante. C'était particulièrement le cas du Canada qui ne possédait que quelques longueurs d'onde de haute puissance. On reconnut donc l'importance d'une direction nationale unifiée, dans l'intérêt de la coordination et de l'expansion, si l'on voulait établir un réseau national.

La Commission Aird et le comité parlementaire de 1932 signalèrent l'importance d'éviter la duplication des installations et de concentrer toutes les sources de revenu disponible (recettes de licences et d'annonces) à la production de programmes canadiens. En même temps, la Commission Aird constata que par une telle politique le Canada pouvait assurer à ses auditeurs canadiens une grande variété de programmes des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et d'ailleurs. Le système qu'elle imagina comportait le principe de "l'étatisation des stations et de la concurrence dans les programmes".

[M. Leonard W. Brockington, K.C.]